



Commune de Cugy (VD)

Rapport de la Commission de Gestion 2020

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2016	5
III. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2020	7
Réflexion générale de la Cogest relative au rapport de gestion 2020	7
Observation n° 1	7
Centre de vie enfantine	7
Vœu n° 1	8
Observation n° 2	8
Vœu n° 2	8
Réaménagement du chemin des Dailles	8
Conventions déchetterie	9
Observation n° 3	10
COVID-19	10
Evolution des heures supplémentaires	11
Formation continue	11
Vœu n° 3	11
Archives	11
Vœu n° 4	11
Informatique	12
Information et communication	12
Observation n° 4	12
Finances	12
Vœu n° 5	13
Observation n° 5	13
Bâtiments communaux - Maison villageoise	13
Espaces publiques	13
Police des constructions	13
Vœu n° 6	14
Réseau d'eau potable	14
Villages solidaires	14
Police municipale	14
IV. CONCLUSION	15

I. INTRODUCTION

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat que lui a attribué le Conseil communal, la Commission de gestion (Cogest) vous présente son rapport pour l'exercice 2020.

La Cogest s'est constituée le 21 décembre 2020 et, vu les conditions sanitaires, cette constitution s'est faite virtuellement. Elle s'est réunie à 21 reprises, la majorité des réunions ayant eu lieu par vidéoconférence pour respecter la réglementation sanitaire. Cependant les réunions avec le Syndic -accompagné du Secrétaire municipal- et les Municipaux se sont faites en présentiel tout comme la réunion avec la Commission des finances (Cofin) pour préparer la réunion avec le Municipal des finances à laquelle la Cofin a aussi été invitée. Non seulement cela a permis à la Cogest d'approfondir l'analyse des comptes, mais cela lui a aussi permis d'avoir une vue globale sur la gouvernance de l'exécutif concernant les finances municipales et le résultat, à la fin de la législature, des décisions prises en 2016 sur les autorisations globales accordées à la Municipalité, notamment en matière financières et, en 2017, sur l'utilité de l'augmentation et le blocage des points d'impôts. Il apparaît ainsi que la confiance accordée par le Conseil communal à la Municipalité a été bien placée et a permis à la Municipalité de mettre en place une gouvernance intelligente, efficiente et cohérente, ce dont le Conseil communal peut aussi se féliciter.

Le présent rapport est le résultat d'un travail collectif qui a trouvé les ressources de temps, de réflexions et d'action en mettant à profit les contraintes imposées par la situation sanitaire et la compréhension du Président du Conseil communal qui ne s'est pas opposé à la tenue virtuelle des séances de la commission. Il n'aurait cependant pas la consistance qu'il vous présente sans le travail particulièrement efficient et remarquable de sa secrétaire (Mme Déborah López) à laquelle les autres commissaires adressent leurs remerciements chaleureux.

La Cogest a eu le souci particulier de centrer la gouvernance communale -cet art de gouverner de manière aussi efficace que possible en promouvant le territoire communal et le bien-être de ses habitants tout en optimisant rationnellement toutes les ressources et toutes les capacités communales- pour l'ensemble de ses réflexions (77 questions écrites posées à la Municipalité avant la prise de connaissance du rapport sur l'état financier de la Commune) tout en s'intéressant et investiguant particulièrement trois objets :

- le Centre de vie enfantine ;
- la réaménagement du Chemin des Dailles ;
- la déchetterie.

Le dialogue et la transparence entre toutes les autorités communales sont le gage d'un bon fonctionnement de la démocratie et la Cogest salue particulièrement le travail effectué par la Municipalité dans les circonstances difficiles de l'année 2020, la disponibilité et l'ouverture d'esprit qui ont prévalu dans les échanges et l'état d'esprit dynamique, pragmatique et efficient sur lequel se sont basés les multiples décisions concrètes qui ont été prises au cours de l'exercice 2020. A ce propos, la Cogest suggère à la Municipalité de donner plus d'exemples concrets dans son rapport de

gestion pour mieux rendre justice au travail considérable réalisé afin de prendre les meilleures décisions possibles.

La visite du patrimoine a eu lieu le 1er mai 2021. Elle a permis à la Cogest d'approfondir son analyse des trois objets prioritaires cités ci-dessus et elle tient à cordialement remercier le Secrétaire municipal et son adjointe pour la parfaite organisation de cette visite ainsi que le Syndic, le Président du Conseil communal et les Municipaux pour leur participation et toutes leurs explications.

Comme le précise le règlement du Conseil communal, le rapport de la Cogest est soumis à la Municipalité au plus tard le 31 mai, qui répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et aux vœux qui y sont consignés. In fine, vous avez reçu début juin, avec la convocation du bureau du Conseil, un exemplaire de ce rapport afin de vous permettre de préparer la séance du jeudi 24 juin 2021 consacrée à la gestion et aux comptes de l'année 2020. Excellente lecture !

II. EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2016

B - Commission de gestion

Composition	Article 72
Désignation	La commission de gestion est formée de cinq à sept membres, elle est nommée par le Conseil pour une durée d'une année. Ses membres sont rééligibles. Aucun membre de la Municipalité, sortant de charge, ne peut faire partie de la commission de gestion durant les deux années suivant sa démission.
Constitution	Article 73
Organisation	La commission de gestion désigne chaque année son président rééligible deux fois.
Attributions	Article 74
LC 93c. RCom 34, 35, 35a	La commission de gestion est chargée de l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la Municipalité. Elle a notamment pour mission : <ol style="list-style-type: none">1. De vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner, en particulier, si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts2. De s'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente3. De vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente Commission4. D'inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux

5. D'examiner les documents mentionnés à l'article 93eLC, conformément à celui-ci
6. D'examiner le tableau de la classification des fonctions ainsi que l'échelle des traitements
7. D'établir un rapport traitant, d'une part, du résultat de ses inspections et de la gestion Municipale et, d'autre part, des comptes et inventaires; ce rapport tend, s'il y a lieu, à donner décharge à la Municipalité.

La commission de gestion peut formuler des vœux ou des observations, voir article 134 ci-après.

Pour la vérification des comptes et opérations comptables, la commission de gestion prend l'avis de la commission des finances, elle peut également s'en remettre aux contrôles effectués par une fiduciaire justifiant de la présence d'un réviseur qualifié.

À la demande de la Municipalité, elle peut donner son avis, ou être consultée, sur la gestion et les travaux de l'année en cours. De même, sur demande du bureau du Conseil, elle peut officier comme commission ad hoc ou être consultée par d'autres commissions.

Droit d'investigation
Secret
RCCom 35, 35a

Article 75

La commission de gestion a accès à toutes les informations nécessaires à l'exécution de son mandat, mais elle ne saurait faire état de tout ce qu'elle a appris. Les conseillers ne jouissent d'aucune immunité parlementaire. Dès lors, celui qui, en séance ou en privé, porterait atteinte fautivement et d'une manière illicite aux intérêts moraux ou matériels de tiers, engagerait sa responsabilité.

La Municipalité est tenue de fournir à la commission de gestion tous les documents et renseignements nécessaires.

Le secrétaire du conseil met à la disposition de la commission les registres et les archives du Conseil. Les attributions et les devoirs de la commission de gestion sont rappelés lors de la séance constitutive.

Rapports
Amendements
Observations et vœux
de la COGEST

Article 134

Agissant dans le cadre des compétences que lui confèrent les articles 74 et 75 ci-avant, la commission de gestion établit un rapport sur la gestion et les comptes.

Elle peut proposer au Conseil d'amender les conclusions du préavis municipal sur le bouclage des comptes.

La Commission peut également formuler des observations et des vœux ordonnés numériquement sur la gestion et les comptes. L'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à formuler des réserves. Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de faire un travail ou une réforme.

Avant d'être remis au Conseil, mais au plus tard le 31 mai de l'année en cours, les rapports sont soumis à la Municipalité, qui répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et vœux qui y sont consignés.

Vote
RCCCom 37

Article 137

Le vote sur la gestion et les comptes intervient au plus tard le 30 juin de chaque année. Le Conseil délibère séparément sur la gestion, sur les comptes, ainsi que sur les réponses aux vœux et observations.

Chaque vœu et observation fait l'objet d'une réponse municipale. La discussion est ouverte sur chaque réponse municipale. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. En cas de discussion sur une observation, le Conseil accepte ou refuse la réponse municipale par un vote, mais sans pouvoir la modifier. Les réponses sur les vœux ne font pas l'objet d'une décision du Conseil.

III. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2020

Réflexion générale de la Cogest relative au rapport de gestion 2020

La Cogest a lu avec attention le rapport de gestion rédigé par la Municipalité pour l'année 2020. Elle relève la qualité de celui-ci, le fait qu'il est très complet et permet de se faire une idée précise aussi bien des affaires courantes de la Municipalité que des projets qui l'ont plus particulièrement occupée en 2020. La Cogest relève toutefois que les très nombreuses abréviations rendent la lecture du rapport de gestion assez ardue.

La Cogest souhaite proposer le point d'amélioration suivant :

Observation n° 1

La Municipalité est invitée à créer un lexique des abréviations, au début ou à la fin du rapport de gestion. Il pourrait être ainsi complété d'année en année et réutilisé pour faciliter la compréhension du rapport et rendre sa lecture plus fluide.

Centre de vie enfantine

Un des projets les plus visibles de l'année 2020 est la construction du Centre de vie enfantine qui hébergera, dès la rentrée scolaire de l'été 2021, une garderie et l'UAPE, l'une et l'autre rattachées à l'EFAJE.

La Cogest a eu à cœur de comprendre les enjeux de ce projet, la façon dont les différentes parties prenantes y ont été impliquées, ce qui était novateur ou encore si les coûts et les délais ont pu être respectés.

Dans ce contexte, une délégation de la Cogest a rencontré des représentants des utilisateurs et aussi eu des discussions détaillées sur ce projet avec les Municipaux concernés.

La Cogest souhaite ainsi faire part de certains points qui lui paraissent dignes d'intérêt.

Tout d'abord, malgré la pandémie, les délais et les coûts ont été respectés et le Centre pourra être aménagé pendant la période des vacances d'été 2021 pour une mise en fonction à la rentrée scolaire d'août.

La Cogest salue aussi le fait que la Municipalité ait encouragé l'appel à des entreprises locales.

L'arrangement conclu avec la Romande Energie a permis la construction de ce bâtiment, sans que la Commune n'ait eu à s'endetter, selon un schéma de coopération public-privé novateur pour notre

communauté. L'organisation du projet a permis à la Commune d'être déchargée de certains aspects opérationnels, tout en lui laissant la main sur la plupart des décisions, ainsi les aménagements extérieurs de la construction (façade, balcon, fenêtres, terrasse, etc.) ont été systématiquement validés en Municipalité. Pour les aménagements et matériaux utilisés à l'intérieur, il a été tenu compte des souhaits des utilisateurs qui ont demandé des coloris assez sobres afin d'être en accord avec le développement qu'ils souhaitent donner au Centre. Quant au mobilier, il sera acheté directement par les différentes structures de l'EFAJE qui auront ainsi plus d'aisance pour jouer avec les volumes et les couleurs.

Vœu n° 1

La Cogest invite la Municipalité à faire part des premiers enseignements qu'elle tire du partenariat public-privé pour le projet du Centre de vie enfantine.

Lors de la visite du patrimoine, la Cogest a pu apprécier les volumes, la luminosité et la sobriété des couleurs. Le projet a permis de garder l'esprit du bâtiment d'origine en y intégrant des infrastructures modernes indispensables à une telle structure.

Le Centre de vie enfantine va permettre d'accueillir 96 enfants à l'UAPE (1ère à 6ème Harmos) et 44 à la garderie, y compris nurserie et trotteurs, et ainsi répondre aux exigences légales dans des conditions optimales.

La Cogest rend toutefois la Municipalité attentive au fait que les besoins en accueil pré-scolaires et parascolaires sont très fluctuants et qu'il est essentiel de pouvoir faire évoluer cette structure en fonction de l'évolution de la population de Cugy et les autres communes membres de l'ACISE.

Observation n° 2

La Cogest observe qu'une diminution importante des besoins de places d'accueil est aussi possible à l'avenir et constate que la Municipalité ne semble pas s'être encore exprimée sur ce point. Elle se demande s'il a été examiné.

Dans les aspects novateurs, la Cogest relève aussi l'installation d'une borne de recharge EVpass pour les véhicules électriques. Il est prévu que celle-ci puisse être utilisée aussi bien par les équipes de l'EFAJE qui travailleront dans le Centre que par la population. Elle sera notamment alimentée par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit du bâtiment. Pour rappel, ce sont 40m2 de panneaux photovoltaïques qui apporteront environ 8'500 kWh sur 30'000 kWh nécessaires à tout le bâtiment. L'objectif est donc de couvrir une partie des besoins en électricité. Toutefois le solde devra être acheté à la Romande Energie.

Vœu n° 2

Pour la borne de recharge des véhicules, la Cogest rend la Municipalité attentive à facturer un prix au kWh qui lui permettra d'être attractive, tout en assurant la couverture des charges.

Autres aspects de la vie scolaire

Concernant le transport des élèves, la Cogest relève que le choix d'attribution du marché à CarPostal, suite à un appel public, a permis une économie très substantielle. Le contrat qui lie la Commune à cette entreprise garantit aussi une flexibilité sur le nombre de véhicules utilisés si le nombre d'élèves

venait à changer (en respectant un délai de 6 mois). Cela implique une certaine anticipation qui est le fait même d'une bonne gouvernance.

Réaménagement du chemin des Dailles

La Cogest ayant eu à s'intéresser au projet de réaménagement du Chemin des Dailles, elle tient à remercier Madame la Municipale Frédérique Roth pour ses réponses et ses explications détaillées.

Outre la réfection de la chaussée, plusieurs travaux ont été requis, entre autres :

- La correction des problèmes d'écoulement d'eau
- L'installation d'une conduite d'eau potable
- L'aménagement d'un trottoir large (1,8 m); les aménagements des routes prennent en compte de plus en plus des piétons, des vélos et des personnes à mobilité réduite
- L'amélioration de l'éclairage urbain

Notre commune n'ayant pas nécessairement le temps ni les compétences techniques pour rechercher des soumissionnaires pour un projet de cette ampleur, un bureau externe a aidé à définir le cahier des charges afin de lancer un appel d'offres public. Le soumissionnaire retenu a été identifié selon les critères de ce cahier des charges.

Bien que les travaux aient été confiés à une société externe, la coordination des chantiers a été réalisée par la Municipale en charge.

Il était reconnu depuis quelques années que le Chemin des Dailles ne permettait pas à l'eau de s'écouler correctement en cas de fortes pluies. Le projet a donc permis d'effectuer les aménagements nécessaires pour corriger la situation.

Le projet a été présenté aux propriétaires riverains et, pour quelques cas, il a fallu signer des conventions en rapport avec les aménagements à réaliser.

La Cogest constate l'excellente gouvernance qui a présidé ce réaménagement.

Conventions déchetterie

La Cogest s'est intéressée à la déchetterie de Praz-Faucon, et plus particulièrement aux incidences de l'intégration du village de Bretigny-sur-Morrens, dont les habitants sont rattachés à notre déchetterie depuis le 1er janvier 2020. La Municipalité a aimablement répondu à nos questions, et nous pouvons préciser que :

La déchetterie, inaugurée en 2011, a été dimensionnée pour 6'000 habitants. A ce jour, Cugy, Montheron (intégré dès le début du projet de Praz-Faucon), Bretigny et Morrens comptent ensemble environ 4'900 habitants. Elle est par conséquent correctement dimensionnée pour l'usage actuel.

Les conditions des contrats qui nous lient à Morrens et Bretigny sont exactement les mêmes (au prorata du nombre d'utilisateurs). Les frais fixes (personnel, amortissement, etc...) ainsi que les frais variables (gestion des déchets, transports, etc...) sont divisés par le nombre d'utilisateurs (soit les personnes de plus de 19 ans soumises à la taxe déchets). Avec l'intégration de Morrens au 1er janvier 2021, la Municipalité espère pouvoir, à terme, baisser la taxe de déchets annuelle, qui est actuellement de Fr. 110.-/utilisateur. En principe, le montant global des taxes devrait couvrir le coût total et ne permettre ni bénéfice ni vraiment

constitution de réserve, cependant pour des raisons pratiques la constitution d'une réserve "raisonnable" est acceptable, et il appartient au Conseil communal de déterminer ce qui est raisonnable en l'espèce (voir les états financiers).

Pour assumer l'arrivée de Bretigny puis de Morrens, les horaires d'ouverture de la déchetterie ont été élargis et du personnel supplémentaire engagé. Actuellement l'effectif est de 1,28 ETP (Équivalent Temps Plein, qui correspond à 41 heures hebdomadaires). En plus des deux employés, deux étudiants viennent en renfort à tour de rôle le samedi.

Des informations nous sont communiquées sur la valorisation des différents types de déchets. La Cogest suggère d'informer la population régulièrement, par exemple par le biais des Reflets de Cugy, pour la sensibiliser. A titre d'exemple, le verre vaut trois fois plus s'il est trié par couleurs que si tout est mélangé dans un seul container.

Globalement, la déchetterie semble donner entière satisfaction. Une ombre au tableau toutefois : le flux de circulation entre véhicules et piétons sur le site. Le passage entre le bâtiment et les bennes est un peu étroit. Même si cette situation semble difficile à corriger, la Cogest estime qu'une étude devrait être entreprise en vue de fluidifier le trafic.

Observation n° 3

La Cogest souhaite que la Municipalité étudie un réaménagement de la circulation afin d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic.

COVID-19

Un autre aspect qui a intéressé la Cogest est, évidemment, la crise sanitaire et ses conséquences, et la gestion de celle-ci par la Municipalité.

En premier lieu, la Cogest relève que la Municipalité et l'administration communale ont dû faire preuve d'une grande réactivité pour adapter leurs prestations et leurs activités durant toute l'année 2020 au gré des décisions du Conseil fédéral et des mesures cantonales.

La Cogest souhaite relever quelques points qui l'ont plus particulièrement interpellée.

Impact financier : il reste difficile de mesurer l'impact à moyen terme, notamment sur les revenus fiscaux. La Cogest relève notamment les effets suivants : les mesures drastiques de désinfection des locaux scolaires au moment de la reprise après le confinement ont beaucoup surchargé les concierges. La décision aussi de maintenir la déchetterie ouverte durant tout le confinement et les mesures de restriction de la capacité ont nécessité le renfort de l'équipe en place. A l'inverse, la diminution de toutes les activités sportives, associatives et le ralentissement de la vie sociale ont permis certaines économies.

Enfin, comme entité publique, la Commune ne pouvait pas bénéficier de RHT. Les salaires ont toutefois tous été versés dans leur intégralité. Ainsi, pendant le confinement, la Municipalité a soutenu les parents dont les enfants étaient à la maison et a maintenu le salaire du personnel auxiliaire. La Cogest approuve ces mesures qui permettent à la Commune de fidéliser son personnel et de garder une relation de confiance qui est profitable aussi bien aux collaborateurs qu'à l'administration communale.

Enfin, si la Municipalité a très largement mené ses séances en télétravail, via la visioconférence, l'administration communale a pu profiter des locaux spacieux et garder une activité sur site qui semblait mieux convenir à l'équipe en place et plus profitable aux citoyens.

La Cogest relève également l'esprit d'entraide et de collaboration qui a permis de soutenir des personnes à risques en mettant en place des ravitaillements avec la Jeunesse de Cugy, le groupe scout de la Croisée ainsi que d'autres bénévoles notamment impliqués dans le projet "Villages Solidaires".

Lors du confinement, la Commune a été confrontée à des problèmes d'incivilités de la part de jeunes, qui, ne sachant pas quoi faire, ont décidé d'exprimer leurs frustrations par des tags, un début d'incendie, ou en faisant du bruit inopportun et inutile.

La Municipalité a fait intervenir Securitas, qui a mis en place des rondes journalières afin de faire respecter les normes COVID. Le problème a été résolu rapidement.

Enfin, la Cogest relève que la Commune de Cugy a tenu à maintenir une fête pour le 1er août. Si celle-ci a été plus simple qu'en temps normal, elle a néanmoins été chaleureuse et marquée d'un sceau bien suisse avec une prestation de cor des alpes. On ne peut que saluer le souhait des autorités communales de maintenir et de réaliser un événement festif bienvenu dans le contexte de restrictions qui a prévalu durant toute l'année 2020.

Evolution des heures supplémentaires

La Cogest s'est, selon une tradition malheureusement bien établie, intéressée à la gestion des heures supplémentaires qui a fait l'objet d'un échange très constructif avec le Syndic et le Secrétaire municipal, qui sont remerciés pour leur transparence.

Cet échange a convaincu la Cogest de la volonté de la Municipalité de suivre les heures supplémentaires et de les maintenir sous contrôle. Pour l'année 2020, les facteurs qui les ont plus particulièrement influencés sont le COVID19 et la rigueur de l'hiver. Il est à relever qu'outre la quantité de neige, le gel a aussi beaucoup sollicité les employés communaux parce qu'il a fallu saler les routes très régulièrement vu les conditions atmosphériques.

Formation continue

La Cogest s'est interrogée sur la problématique de la formation continue en temps de crise et a constaté que la Municipalité avait fait au mieux de ce que permettait cette situation, mais elle souhaite qu'elle ne se prolonge pas tant il est important pour l'ensemble des habitants de la Commune et le fonctionnement de la Municipalité que le personnel soit bien formé et maîtrise les développements continus de notre société.

Vœu n° 3

La Cogest souhaite que la Municipalité soit particulièrement attentive à la formation continue des employés communaux, formation qui constitue aussi un facteur qualitatif du travail administratif et un attrait important pour contenir un tournus rapide des employés.

Archives

La Cogest salue la reprise des travaux de pré-archivage, d'archivage et de numérisation des archives communales même s'il semble que cette reprise se limite pour l'instant à la Police des constructions. Cette activité est certainement coûteuse, mais elle constitue aussi un investissement pour assurer la pérennité des décisions prises, leur continuité et leur cohérence, et permettre ainsi des économies de temps et d'argent à l'avenir.

Vœu n° 4

La Cogest souhaite qu'un plan de mise en ordre des archives communales soit établi pour permettre au Conseil communal d'avoir une idée du travail à accomplir et des coûts qu'il implique.

Informatique

L'année 2020 aura été une année significative pour le parc informatique de la Commune.

Les ordinateurs « Windows 7 » avaient plus de 6 ans et ont été remplacés par des « Windows 10 » neufs; il est à noter que la Commune a pu profiter d'un prix plus que raisonnable pour des nouvelles machines de marque. S'agissant du type d'ordinateur, les employés de l'administration communale occupent des bureaux fixes et n'ont besoin que d'ordinateurs de table; toutefois il y a quelques ordinateurs portables qui sont disponibles en cas de télétravail.

Une panne d'un serveur, provoquée par une surtension électrique, a mis en lumière la nécessité de remodeler l'infrastructure informatique afin d'éviter la résurgence d'un tel problème. Il est important de noter que les éléments essentiels, c'est-à-dire les données, n'ont pas été perdus. L'infrastructure améliorée utilise dorénavant des machines virtuelles et les procédures de sauvegarde de données garantissent la restauration en tout temps. De plus, le contrôle de l'installation électrique a amené à remplacer l'onduleur, victime de premier plan de la surtension.

La Cogest salue la réactivité de la Municipalité au cours de cette panne, d'abord pour la mise en place rapide d'adresses courriels temporaires et la communication qui s'en est suivie, puis pour la réflexion menée avec le partenaire informatique afin d'aboutir rapidement à une solution efficace et pérenne.

Information et communication

Les coûts liés à la rédaction, la publication et la distribution des Reflets de Cugy et de la PIO ont aussi été examinés. La Cogest salue le fait que l'équipe de rédaction soit bénévole, et que la rédactrice en chef touche un défraiement annuel pour l'important travail de relecture, de mise en page et du suivi, ce qui permet à la population d'apprécier la vie communale.

Le coût, un peu plus élevé en 2020 par rapport aux années précédentes, s'explique par la publication extraordinaire d'un bulletin de la Municipalité en avril 2020. Celui-ci traitait, entre autres, du Centre de vie Infantine, de la déchetterie, du giratoire et du réaménagement de la Route Cantonale. Ce supplément est un vrai apport pour les habitants.

Observation n° 4

La Cogest a constaté que des informations obsolètes restaient sur le site internet au moment où elle a examiné la question de la mise à jour de celui-ci. La Municipalité peut-elle indiquer comment elle entend remédier à ce problème et comment la mise à jour régulière du site internet est gérée et sera gérée à l'avenir ?

Finances

La Cofin a fait part à la Cogest des bonnes relations existantes avec la Municipalité et relevé la transparence, la qualité et l'exhaustivité des informations fournies sans oublier le travail remarquable de la Boursière communale.

Les deux commissions relèvent l'attitude assez novatrice de la Municipalité (ex : CVE, STEP) ainsi que les bonnes réflexions de cette dernière pour optimiser les coûts qui ont conduit au résultat réjouissant concernant les comptes 2020.

L'exercice 2020 se termine avec un bénéfice de CHF 615'829.71, et tous les ratios financiers sont actuellement plus favorables qu'ils ne l'étaient en 2018 ou 2019. En effet, les ratios de degré d'autofinancement, de la capacité d'autofinancement, de l'endettement net / fortune nette par habitant, ou de la dette nette par rapport aux revenus fiscaux et la quotité de la charge financière sont tous dans des zones plus favorables actuellement qu'ils ne l'étaient auparavant. La politique d'emprunts à court terme pour financer même des projets à long terme a réduit la facture des intérêts.

L'augmentation du taux d'imposition bloquée à 4 ans a été très positive. Elle a permis à la Commune d'équilibrer les comptes et d'avoir une capacité d'autofinancement et d'investissement plus importante. Il faut noter que les effets réels des efforts d'austérité ne se sont fait sentir qu'après deux ans et cela montre l'importance d'une vision à long terme des finances communales et de donner à la Municipalité les moyens de mettre en œuvre cette vision.

Vœu n° 5

Les attributions données à la Cofin selon le site de la commune ne correspondent pas au règlement communal. La Cogest demande à la Municipalité d'adapter le site Internet.

Observation n° 5

La Cogest demande à la Municipalité de rajouter, dans le rapport de gestion, les principaux ratios financiers pour permettre d'en voir l'évolution historique en chiffres et en graphiques.

Bâtiments communaux - Maison villageoise

Concernant l'acoustique de la maison villageoise, la Municipalité mentionne dans son rapport que le montant des rénovations est relativement élevé et qu'au vu des nécessités de rénovation à moyen terme, elle a décidé de ne pas intervenir. Cette question a été débattue par la Cogest qui s'est notamment demandé ce que signifiait "moyen terme", l'acoustique étant vraiment problématique.

Il s'est avéré que la Municipalité attend la validation du PGA (plan général d'affectation) qui devrait intervenir dans un avenir proche avant de prendre des décisions stratégiques concernant notamment la maison villageoise. La Cogest estime aussi que, dans ce contexte, le report des aménagements se justifiait.

Espaces publics

Concernant la désaffectation du cimetière, la Cogest a appris qu'elle doit être réalisée 2 à 3 ans avant la réutilisation du terrain et qu'elle constitue toujours une décision sensible et souvent problématique pour les familles concernées mais félicite la Municipalité pour le doigté, certes assez ferme, qui a été mis dans la gestion de cette désaffectation.

Places de pique-nique : quelques incivilités ont été constatées, majoritairement des déchets qui ont traînés, la désinvolture de certains utilisateurs ne pouvant pas être prévenue au détriment de tous, une réflexion de la Municipalité s'en est suivie sur la problématique de l'occupation des jeunes

adultes et d'un lieu de rencontre pour eux. La Cogest félicite la Municipalité de cette réflexion sur un mode restauratif et tourné vers l'avenir plutôt que seulement répressif.

Police des constructions

La Cogest a été assez surprise de constater, à la lecture du rapport de gestion, combien la Municipalité était limitée dans les moyens à mettre en œuvre face aux citoyens qui refusent de se mettre en conformité lorsque leur habitation n'est pas conforme. Ainsi, lorsque les permis d'habiter ne sont pas délivrés, il semble que le seul moyen de faire pression sur la personne concernée est une dénonciation au préfet. Dans certains cas, et malgré les amendes infligées par la préfecture, les habitations ne sont toujours pas conformes après plusieurs années.

En page 52 du rapport, au sujet de la parcelle 41 : il nous a été signalé une erreur dans le texte : c'est uniquement le mur de soutènement qui a été construit sans autorisation. L'abattage des arbres aurait, quant à lui, été autorisé.

Vœu n° 6

La Cogest souhaite que la Municipalité étudie la manière d'anticiper les problèmes liés aux permis d'habitation qui ne peuvent pas être délivrés.

Réseau d'eau potable

Il y a eu deux alertes en 2020. La première, non identifiée. La seconde a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée car des produits ont été déversés dans le canal du Moulin. Dans ce cas aussi, la participation d'une entreprise privée au maintien du réseau a montré son efficacité, l'entreprise ayant eu les ressources d'agir dans l'heure de la constatation du problème.

Villages solidaires

Le projet "Villages solidaires" mené par Pro Senectute et soutenu par la Municipalité continue d'être implémenté grâce aussi à l'enthousiasme des seniors de Cugy et de Bretigny-sur-Morrens. La Cogest constate que les efforts de la Municipalité pour améliorer la qualité de vie à Cugy et le dialogue intergénérationnel sont effectifs et répondent à un besoin. La confiance du Conseil communal en votant un crédit important pour la mise en oeuvre de ce projet a été bien placée et récompensée par le succès, notamment, du Forum organisé le 3 octobre 2020. La Cogest ne peut que constater que l'investissement dans ce projet est effectivement un investissement répondant à un besoin qui ne sera pas directement productif, mais qui aura des retombées indirectes socialement importantes et donc bénéficiaires à l'ensemble de la communauté.

Police municipale

Toujours en lien avec les incivilités, la Cogest a décidé d'aborder avec la Municipalité le problème des réunions de jeunes au bord de la route du chemin de Peupliers.

La Municipalité a dû faire appel à la Gendarmerie qui est intervenue entre 80 et 100 fois. Des avertissements dans un premier temps et des contraventions par la suite ont été nécessaires.

Cugy est rattaché à la Gendarmerie d'Echallens.

Une réunion avec les habitants du quartier a permis de mettre en place non seulement cette solution à court terme, mais aussi une autre plus sociale et à plus long terme : l'engagement, par l'ASICE, d'un éducateur de rues qui entrera en activité en 2021.

IV. CONCLUSION

Durant l'année 2020, il est à relever que les compétences des Municipaux ont été particulièrement bien utilisées dans les projets menés par leur dicastère respectif. Ainsi, durant les nombreux échanges qu'elle a eu avec les Municipaux et lors de la visite du patrimoine, la Cogest relève que chacun.e connaît très bien ses dossiers et, de par son expérience professionnelle antérieure, amène une plus-value pour la mise en oeuvre et le suivi des projets.

Il faut aussi relever la qualité des échanges intervenus entre les différentes commissions, dont la Cogest bien sûr, et la Municipalité. Ainsi, par exemple, les informations financières mises à disposition sont d'une transparence peu égalée dans le Canton, et donnent le ton à la gouvernance mise en place.

La Cogest a également repris les vœux et observations mentionnés dans le rapport de gestion de l'année 2019. Ceux-ci ont été traités directement lors de la séance du 25 juin 2020. Ainsi la Cogest estime que rien n'est resté en suspens.

Arrivée au terme de son mandat, la Cogest vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- a) d'accepter le préavis No 35/2021 Gestion 2020 et Comptes 2020 incluant les observations de la Cogest;
- b) de donner décharge à la Cogest de son mandat, en prenant acte de son rapport qui est présenté avec les réserves d'usage, particulièrement en ce qui concerne les éléments financiers placés sous la responsabilité de la fiduciaire et les informations qui n'auraient pas été portées à sa connaissance et qui auraient dû l'être.

Cugy, le 31.05.2021

La Commission de Gestion :

- Fabienne Chappuis
- Pierre Charpié (Président)
- Richard Guimond
- Estelle Jeanfavre
- Déborah López (Secrétaire)
- Anne-Séverine Schweizer



Devant le Centre de vie enfantine, de gauche à droite: Anne-Séverine Schweizer, Richard Guimond, Estelle Jeanfavre, Déborah López, Pierre Charpié, Fabienne Chappuis